

MARCHE PUBLIC N°07-2014

**CONCEPTION ET REALISATION D'UN AUDIT DE L'ACCUEIL DU
CENTRE DE GESTION DU BAS-RHIN**

REGLEMENT DE CONSULTATION (RC)

Objet de la consultation :

Conception et réalisation d'un audit de l'accueil du Centre de Gestion du Bas-Rhin

Acheteur public :

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin

12 avenue Robert Schuman

BP 51024

67381 LINGOLSHEIM

Direction responsable :

Service des Finances

Type d'acheteur public :

Etablissement Public Administratif

Date limite de remise des offres :

Le 15/10/2014 à 12h00

SOMMAIRE

1. IDENTIFICATION DE LA COLLECTIVITE QUI PASSE LE MARCHÉ	3
2. OBJET DU MARCHÉ	3
3. CONDITIONS DE LA CONSULTATION	3
4. DUREE DU MARCHÉ ET/OU DELAIS D'EXECUTION	3
5. DECOMPOSITION EN LOTS	3
6. VARIANTES, OPTIONS	4
7. DELAI DE VALIDITE DES OFFRES	4
8. RETRAIT ET REMISE DU DOSSIER DE CONSULTATION	4
9. GROUPEMENT D'ENTREPRISE	5
10. MODE DE REGLEMENT ET DE FINANCEMENT	5
11. CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES ET DE JUGEMENT DES OFFRES	5
11.1 Sélection des candidatures	5
11.2 Jugement des offres	5
11.2.1 LES CRITERES	6
11.2.2 LES MODALITES DE CALCUL DES CRITERES	6
12. AUTRES RENSEIGNEMENTS	6
12.1. Modification du cahier des charges	6
12.2. Echantillons, démonstration	6
12.3. Modalités des négociations	7
12.4. Unité monétaire du marché	7
12.5. Personne à contacter	7

1. IDENTIFICATION DE LA COLLECTIVITE QUI PASSE LE MARCHÉ

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin (CDG67)

12 Avenue Robert Schuman

BP 51024

67381 LINGOLSHEIM CEDEX

☎ 03 88 10 34 64 Fax : 03 88 10 34 60 Adresse e-mail : cdg67@cdg67.fr

2. OBJET DU MARCHÉ

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin est un établissement au service des employeurs publics locaux, intervenant essentiellement dans la gestion des ressources humaines, et à ce titre reçoit de nombreux appels, visites et sollicitations en provenance de gestionnaires RH des collectivités, des élus-employeurs ou des directeurs généraux.

Par ailleurs, le Centre de Gestion est l'organisateur des concours de recrutement dans la fonction publique territoriale, et à ce titre, reçoit de nombreuses visites et appels de candidats aux concours, de membres de jury...

Enfin, le Centre de Gestion est chargé d'assurer la promotion de l'emploi public territorial, la promotion de l'emploi des personnes handicapées... et reçoit donc à ce titre de nombreuses visites ou appels.

Le Centre de Gestion, en ce début de nouveau mandat, souhaite évaluer la qualité de son accueil (physique et téléphonique), et entreprendre les mesures correctrices nécessaires à l'amélioration de la fonction accueil (dimensionnement, périmètre des fonctions, ressources, procédures).

3. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

Le présent marché est passé selon la procédure adaptée édictée à l'article 28 du Code des marchés Publics.

4. DUREE DU MARCHÉ ET/OU DELAIS D'EXECUTION

La phase d'audit (questionnaires, testing, enquête) devra débuter dès la notification du présent marché.

À l'issue de la phase d'audit, une restitution quantitative et qualitative devra être assurée par le prestataire retenu, accompagnée de préconisations d'améliorations ou d'actions correctrices, l'ensemble étant contenu dans un rapport adressé à Monsieur le Président du Centre de Gestion.

Ledit rapport devra être établi et transmis au plus tard au début du troisième mois suivant le commencement de la phase d'audit

5. DECOMPOSITION EN LOTS

La présente consultation est composée d'un lot unique.

6. VARIANTES, OPTIONS

Sans objet

7. DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

8. RETRAIT ET REMISE DU DOSSIER DE CONSULTATION

La date limite de remise des candidatures et offres est fixée au 15 octobre 2014 à 12h00. Les offres remises hors délais ne seront pas acceptées.

Chaque candidat devra déposer ou envoyer sa candidature et son offre exclusivement sur support papier à l'adresse suivante :

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU BAS-RHIN
12 AVENUE ROBERT SCHUMAN
BP 51024
67381 LINGOLSHEIM CEDEX

Chaque candidat devra produire :

les documents relatifs à la CANDIDATURE, à savoir :

- Lettre de candidature précisant les éventuels co-traitants (DC 1 disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat> ou forme libre). En cas de présentation sous forme groupée, chacun des membres du groupement devra fournir l'intégralité des documents indiqués ci-dessous.
- Renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat (DC2 disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat> ou forme libre).
- Ces renseignements devront préciser :
 - Le chiffre d'affaires des 3 dernières années
 - Les moyens techniques et humains
 - La qualification du candidat et éventuellement les certifications obtenues
 - La preuve de la capacité du candidat pourra être apportée par tout moyen, notamment des certificats d'identité professionnelle et des références de prestations détaillées et illustrées par des réalisations précises, en rapport avec l'objet du marché, attestant la compétence du candidat dans le domaine souhaité
- Déclaration sur l'honneur, dûment datée et signée, certifiant que le candidat:
 - a satisfait aux obligations sociales et fiscales
 - n'a pas été condamné pénalement en matière de travail dissimulé ou clandestin
 - n'a pas fait l'objet, au cours des 5 dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L8221-1, L8221-2, L8221-3, L8221-5, L8251-1, L5221-8, L5221-11, L8231-1, L8241-1, L8241-2 du code du travail ou des infractions de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne
 - a satisfait aux obligations de l'article D. 8222-5 ou D. 8222-7 / D. 8222-8 du Code du Travail (travail dissimulé)
 - n'a pas fait l'objet, depuis plus de 5 ans, d'une condamnation pour l'une des infractions prévues par les articles suivants : 222-38,222-40,313-1 à 313-3,314-1 à 314-3,324-1 à 324-6,421-2-1,deuxième alinéa de 434-9,435-2,441-1 à 441-7, premier et deuxième alinéas de 441-8,441-9 et 450-1 du code pénal, 1741 du code général des impôts

- a satisfait aux obligations des articles L5212-1, L5212-2, L5212-3, L5212-4, L5214-1, L5212-9, L5212-10, L5212-11, L5212-5 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés s'il en est redevable
- ne tombe pas sous le coup d'une interdiction de concourir visée au code des marchés publics et à l'article 38 de l'ordonnance N° 2005-649 du 6 juin 2005.

Les éléments relatifs à son OFFRE à savoir :

- l'acte d'engagement complété, paraphé, daté et signé ;
- le Cahier des Clauses Particulières daté et signé ;
- le mémoire technique ;
- une note méthodologique précisant notamment les modalités d'intervention, les moyens humains mis à disposition et le planning d'intervention ;
- Les candidatures et offres transmises par voie électronique ne seront pas acceptées ;
- Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager le candidat.

9. GROUPEMENT D'ENTREPRISE

En cas de groupement, le marché ne pourra être attribué qu'à un groupement solidaire. Toutefois, les candidatures pourront être présentées sous la forme d'un groupement conjoint ou solidaire. Le mandataire ne pourra être le même pour plusieurs groupements.

10. MODE DE REGLEMENT ET DE FINANCEMENT

Le paiement des factures sera effectué par voie de mandat administratif selon les règles de la comptabilité publique en vigueur au moment de l'établissement des factures. Le paiement sera liquidé après vérification du service fait qui certifiera l'exécution de la commande et la conformité des prestations aux exigences du cahier des charges. Concernant le lot n° 1 « Films institutionnels », le paiement des factures ne sera effectué qu'après livraison du ou des films demandés et à condition que les prestations soient conformes aux exigences du Centre de Gestion. Concernant le lot n° 2 « Réalisation de plaquettes / livrets », le paiement des factures ne sera effectué qu'après validation du Bon à tirer de chacune des prestations demandées.

11. CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES ET DE JUGEMENT DES OFFRES

11.1 SELECTION DES CANDIDATURES

La sélection des candidatures sera effectuée dans les conditions prévues à l'article 52 du Code des Marchés Publics.

Les critères de sélection des candidatures sont les suivants :

- 1/ dossier administratif complet
- 2/ adéquation des capacités économiques, financières, techniques et professionnelles du candidat avec l'objet du marché.
- 3/ Une audition des candidats retenus pourra être envisagée.

11.2 JUGEMENT DES OFFRES

Le jugement des offres sera effectué en application des dispositions de l'article 53 du Code des marchés publics.

11.2.1 LES CRITERES

Pour retenir l'offre économiquement la plus avantageuse, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin prendra en compte les critères de sélection suivants :

- Critères : 1. Prix des prestations : 40 points (10 points pondération 4).
Le candidat s'attachera à décrire dans son bordereau des prix le prix des prestations.
- Critères : 2. Valeur technique de l'offre : 30 points (10 points pondération 3).
Le candidat s'attachera à décrire dans son mémoire technique la qualité des prestations proposées, ainsi que les moyens techniques et humains mis en œuvre.
- Critères : 3. Qualités des prestations et délais d'exécution : 30 points (10 points pondération 3).
Le candidat s'attachera à décrire dans son mémoire technique le type de prestations et le délai d'exécution des prestations.

11.2.2 LES MODALITES DE CALCUL DES CRITERES

Pour chaque candidat, une note sur un maximum de 10 par critère sera attribuée, puis pondérée selon le coefficient correspondant.

Le CDG67 examinera l'offre des candidats. Pour établir un classement, les offres seront classées par ordre décroissant par rapport à la somme des notes définitives pour les 3 critères.

En application de l'article 53 IV 1° du code des marchés publics, un droit de préférence est attribué, à équivalence d'offres, à l'offre présentée par une société coopérative ouvrière de production, par un groupement de producteurs agricoles, par un artisan, une société coopérative d'artisans ou par une société coopérative d'artistes ou par des entreprises adaptées.

Si le candidat pressenti ne fournit pas les certificats, attestations ou déclarations mentionnés à l'article 46 du code des marchés publics son offre sera rejetée. Dans ce cas, l'élimination du candidat sera prononcée par le CDG67 qui présentera la même demande au candidat suivant dans le classement des offres.

Le CDG67, à tout moment, peut ne pas donner suite à la procédure pour des motifs d'intérêt général. Les candidats en seront informés.

12. AUTRES RENSEIGNEMENTS

12.1. MODIFICATION DU CAHIER DES CHARGES

Le CDG67 se réserve la possibilité d'apporter, au plus tard 8 jours avant la date fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet. Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

12.2. ECHANTILLONS, DEMONSTRATION

Sans objet

12.3. MODALITES DES NEGOCIATIONS

A l'issue de l'analyse des offres, des négociations pourront avoir lieu avec les offres économiquement les plus avantageuses. Elles se feront obligatoirement par écrit par lettre avec accusé de réception ou par fax ou courriel et par rapport aux offres initialement établies.

Le CDG67 se réserve le droit de convoquer les candidats à une ou plusieurs réunions de négociations. En cas de non réponse dans les délais, le CDG67 retiendra, de droit, les conditions arrêtées dans les offres initiales des candidats pour établir son comparatif.

12.4. UNITE MONETAIRE DU MARCHE

Le candidat est informé que l'Euro est l'unité monétaire du marché.

12.5. PERSONNE A CONTACTER

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 8 jours avant la date de remise des offres, une demande écrite à :

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin
Monsieur Frédéric DOSSMANN
12 avenue Robert Schuman - BP 51024
67381 LINGOLSHEIM CEDEX
f.dossmann@cdg67.fr

Une réponse leur sera alors adressée en temps utile, au plus tard 5 jours avant la date limite de remise des offres.